



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5010030

N/REF : 26/11/2024 10H25 C:002640 I:31653
V/REF : E70442
V/Email reçu le Mardi 26/11/2024 a 10H25

ALLIADE HABITAT

Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. 7053
IMMEUBLE : LE PRE DU BIEF
AVENUE JOANNY CHANRION
.
69220 CERCIE

Dardilly, le 07 Janvier 2025

Référence Marché: 030354-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 249 AV JOANNY CHANRION - LOGEMENT MME NESME TEL 0684351792 OU
04 74668507 AU RDC

MOTIF : INTERVENIR POUR LA VERIFICATION DES RADIATEURS SDB ET CUISINE

Donneur d'ordre : Mr T. LABALME

NATURE DE L'INTERVENTION :

Dépannage logements

LE 17/12 A 13H15 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME NESME AU RDC
CONTROLE DES RADIATEURS DE LA SALLE DE BAIN ET DE LA CUISINE
REPRISE DES REGLAGES DES DEUX CHAUFFAGES
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT - OK

OBSERVATIONS : SR AB Email envoyé le 27/12/24 a 11H21 Mr T. LABALME

CETTE DEMANDE DE BON DE COMMANDE DE REGULARISATION VIENT EN COMPLEMENT
DU BON DE COMMANDE E61888 BLOQUE EN CHARGE A PAYER ET QUE NOUS N'AVONS
DONC PAS PU MODIFIER

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL1200-H.MO Controle/reprise reglages	1	39,34	39,34



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5010030

TOTAL H.T.	39,34
T.V.A. a 10,00%	3,93
TOTAL T.T.C.En EURO	43,27

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°E70442
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

Beaujolais Val de Saône4
13 rue Claude Bernard BP.80165
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
Emetteur : M. Theo LABALME

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

2611-1025.

Marché n°030354 -

Prestation Parties Communes

Bon de régul suite bon de commande E61881, Travaux à réaliser entre le et le 02/01/2025

Votre contact : Sophie LEMOINE

Bon de régul suite bon de commande E61881

LE PRE DU BIEF (ALH - 7053)
AVENUE JOANNY CHANRION
69220 CERCIE

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
EL1220 - INTER ELF SUIVANT DEVIS	39,34	1,00 U	39,34	10,00%
Intervention d'électricité suivant devis.				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	39,34 €
Total TVA	10,00% 3,93 €
Total TTC	43,27 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestationEvaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR